



**Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2025**  
**Fonds de soutien à la mobilité et aux échanges de pratiques des aides à domicile**  
**Département du Tarn**

Date limite de dépôts des candidatures: 31 décembre 2025 à 18h

Annexe : Fiche de candidature à joindre

### **I. Contexte et objectifs de l'AMI**

Dans le cadre de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie (article 20), un fonds de soutien aux départements est mis en place afin d'améliorer les conditions de mobilité des aides à domicile et de promouvoir des temps d'échanges de pratiques professionnelles.

Le décret n° 2025-817 du 13 août 2025 précise les modalités d'application et attribue au Département du Tarn une enveloppe de 596 721 € pour l'année 2025, calculée sur la base de l'activité 2023 relative à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Le Département du Tarn, engagé dans une démarche concertée avec les acteurs du secteur, souhaite identifier les projets prioritaires portés par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du territoire.

Le présent AMI a pour objectif de recueillir les propositions de projets des SAAD en vue de construire le futur Appel à Candidatures (AAC) qui fixera les modalités précises de financement et de mise en œuvre

### **II. Structures concernées**

Cet AMI s'adresse à l'ensemble des SAAD autorisés du Tarn, quel que soit leur statut juridique (public, associatif, privé).

### **III. Actions éligibles**

Le programme départemental se décline en deux axes :

#### Axe 1 – Soutien à la mobilité des intervenants à domicile (90 % de l'enveloppe)

Les projets pourront porter sur :

- L'acquisition de véhicules de service à faibles ou très faibles émissions destinés aux interventions à domicile, conformément à la loi d'orientation des mobilités.

- Conformément au décret n° 2025-817 du 13 août 2025, le plafond de financement est fixé à 20 000 € par véhicule, mais les SAAD peuvent, s'ils le souhaitent, compléter sur leurs fonds propres au-delà de ce montant.
- Les aides générales à la mobilité, incluant les actions ou dispositifs facilitant les déplacements professionnels : mutualisation ou partage de véhicules, optimisation des trajets, accompagnement à la conduite écoresponsable, etc.

#### Axe 2 – Organisation de temps d'échanges et de partage de pratiques (10 % de l'enveloppe)

Cet axe concerne le financement d'actions collectives :

- Rencontres interprofessionnelles et thématiques autour de la mobilité, de la sécurité routière, ou de la mobilité douce ;
- Temps de dialogue et d'échanges d'expériences entre professionnels ;
- Actions visant à renforcer la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail.

Ces actions doivent être distinctes des démarches financées dans le cadre de la dotation complémentaire qualité.

### **IV. Mise en œuvre des actions**

Le financement des actions interviendra au titre de l'année 2025.

Toutefois, les actions relevant de l'acquisition de véhicules ou de l'organisation de temps d'échanges de pratiques pourront être réalisées jusqu'au 31 décembre 2026, afin de tenir compte des délais opérationnels.

### **V. Contenu attendu**

Les SAAD souhaitant participer au présent AMI devront transmettre un dossier de présentation de projet comprenant :

- Une description synthétique du projet et des objectifs poursuivis ;
- Le public ou les professionnels concernés ;
- Un budget prévisionnel des dépenses envisagées ;
- Un calendrier de mise en œuvre et des dépenses associées ;
- Le cas échéant, des partenariats mobilisés ou des cofinancements prévus.

Tout dossier incomplet, imprécis ou hors délai ne sera pas instruit.

### **VI. Analyse des propositions**

Les projets seront analysés par les services du Conseil départemental du Tarn, au regard du décret n° 2025-817 du 13 août 2025 et des orientations fixées par la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024.

Cette phase d'analyse ne donnera pas lieu à une attribution de subvention immédiate, mais permettra :

- d'identifier les besoins prioritaires du territoire,

- de déterminer les critères de sélection du futur Appel à Candidatures (AAC),
- et d'orienter les choix de financement du programme départemental.

## **VII. Calendrier prévisionnel.**

Lancement de l'AMI : 1er décembre 2025

Clôture de l'AMI : 31 décembre 2025 à 18h

Analyse des projets et définition des critères d'AAC : janvier 2026

Publication de l'Appel à Candidatures (AAC) : février 2026

## **VIII. Modalités d'envoi des dossiers**

Chaque SAD devra adresser, en une seule fois, son dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception et par voie dématérialisée (avec l'objet du message : « Réponse AMI Fonds de soutien à la mobilité » aux adresses suivantes :

Conseil Départemental du Tarn  
Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Maison Départementale de l'autonomie  
Secrétariat de Direction  
35 Lices Georges Pompidou  
81013 ALBI cedex 09

Et

[aac.mda@tarn.fr](mailto:aac.mda@tarn.fr)

La date limite d'envoi des candidatures (courrier et dématérialisé) est fixée au 31 décembre 2025 inclus (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers transmis après la date limite fixée ci-dessus ou incomplets ne seront ni retenus ni étudiés. Ils seront par nature irrecevables.

La trame de réponse dématérialisée peut être sollicité par mail à l'adresse : [aac.mda@tarn.fr](mailto:aac.mda@tarn.fr)

## **IX. Clause de réserve**

Le Conseil départemental du Tarn se réserve le droit de ne pas donner suite à un projet ou de solliciter des compléments pour instruction, selon la qualité, la précision et la pertinence des projets présentés au regard des objectifs départementaux et des critères nationaux.

ANNEXE : FICHE DE CANDIDATURE

Appel à manifestation d'intérêt 2025 pour le fonds de soutien à la mobilité et aux échanges de pratiques des aides à domicile Département du Tarn

Fiche de candidature à remplir par les organismes :

1. Identification du SAD candidat:

- Dénomination sociale de la structure .	_____
- Nom commercial :	_____
Statut juridique :	_____
- N °SIRET :	_____
SIREN : LI 1.1 1 1 1 1 1 1	+NIC
- Adresse :	_____
Nom et fonction du Dirigeant du service :	
- Nom et fonction de la personne mandatée pour le dépôt de la candidature *	_____
- Contact (téléphone/email) :	_____
- Territoires d'intervention :	_____

\* Joindre la décision de mandat

2. Programme Mobilité (2025-2026)

Compléter un encadré par action proposée

- Intitulé de l'action prévue
- Objectif de l'action
- Contenu détaillé de l'action
- Nombre de professionnels concernés
- Montant total de l'action avec ventilation par année de réalisation (2025, 2026)

### 3. Programme Echanges de pratiques (2025-2026)

Compléter un encadré par action proposée

- Intitulé de l'action prévue
- Objectifs visés
- Contenu détaillé de l'action :
- Nombre de participants concernés
- Montant total de l'action avec ventilation par année de réalisation (2025, 2026)

### 4. Budget prévisionnel global

- Total demandé au titre de l'AMI 2025:
- Détail de la ventilation par année de réalisation des actions (2025 et 2026) :

### 5. Commentaires ou informations complémentaires

Date

Cachet et signature

